



Note de position

**Sur le projet d'avis de l'ARES à propos d'un nouveau calendrier
académique**

Votée le 04.03.2023 à Mons

I. INTRODUCTION

Une réforme des rythmes académiques est actuellement en discussion. En jeu, une refonte complète du calendrier, des nouvelles périodes de vacances et d'évaluations, mais également beaucoup d'inconnues et de manque d'engagement.

Si une réflexion est nécessaire, notamment suite au changement de rythme dans l'enseignement fondamental, il ne faut pas se précipiter en mettant de côté des enjeux essentiels. La priorité reste de garantir un enseignement supérieur de qualité, accessible à toutes et tous.

II. SITUATION ACTUELLE

a. Vécu des étudiant·e·s

En 2022, la FEF a réalisé une grande enquête sous le nom de "L'Heure des campus", au cours de laquelle des questions sur les rythmes et sur l'organisation des études ont été posées à des étudiant·e·s d'universités, de hautes écoles, et d'écoles supérieures des arts.

Selon cette enquête, seulement 20,67% des étudiant·e·s sont satisfait·e·s de la durée accordée à leur blocus, et à peine un·e étudiant·e sur quatre trouve qu'une session d'examen habituelle représente une charge de travail acceptable. Iels sont même un peu moins que ça, 23,33%, à trouver que les études, de manière générale, représentent une charge de travail acceptable. Concernant les évaluations, à peine 34% des étudiant·e·s considèrent que les notes reçues à la suite des évaluations permettent de mieux comprendre leurs lacunes.

Ces chiffres alarmants ne sont pas uniquement dus à de mauvaises pratiques, mais sont la conséquence directe d'un sous-financement structurel de l'enseignement supérieur. Le nombre d'étudiant·e·s ne fait qu'augmenter depuis de nombreuses années, et les moyens alloués ne permettent pas de garantir un enseignement de qualité.

40% (seulement) des étudiant·e·s se sentent suffisamment encadré·e·s par leurs professeur·e·s et assistant·e·s. En 4 ans, de 2019 à 2021, le taux d'encadrement a chuté de près de 20% pour le corps scientifique et 25% pour le corps académique, selon une enquête de la CGSP à l'ULB¹. De plus, le manque de moyens pour l'enseignement entraîne une charge de travail de plus en plus importante pour les professeur·e·s. Ceux-ci ne disposent que de

¹ <https://cgsper.ulb.be/encadrementulb/>

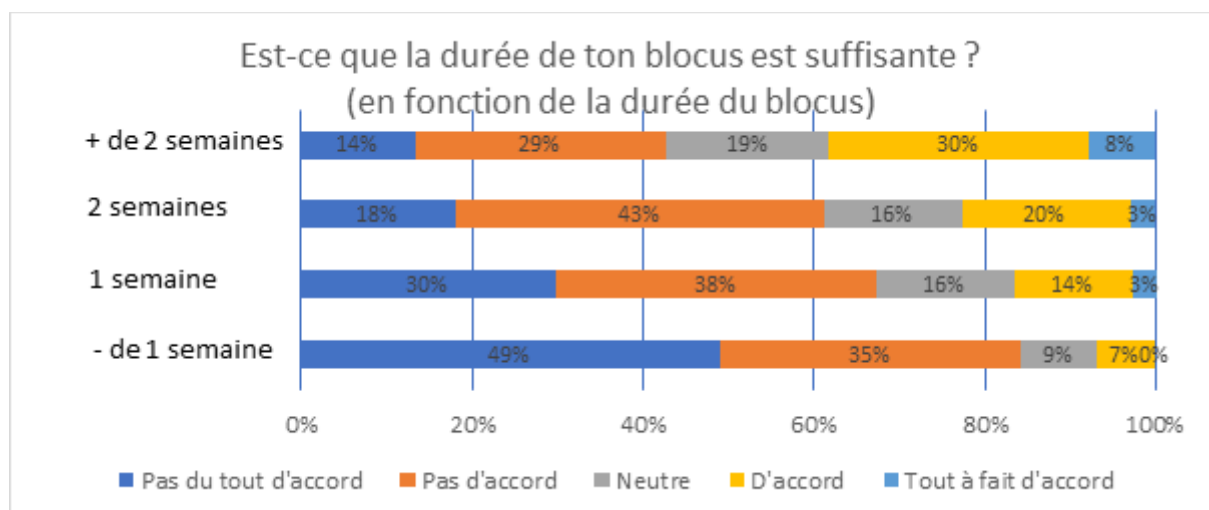
trop peu du temps pour innover par la mise en place de techniques participatives telles que l'évaluation continue. Les établissements n'étant pas financés à hauteur de leurs besoins par l'État, la qualité pour tou-te-s ne peut être garantie.

Cette qualité consiste notamment en la mise en place de moyens dédiés **à la réussite de chacun et chacune** pour lutter contre les inégalités du capital culturel, ainsi qu'à la mise en place de pédagogies participatives. En effet, un-e étudiant-e issu-e d'un milieu socioculturel défavorisé évolue encore plus difficilement qu'un-e autre lorsque le taux d'encadrement est bas.

Or, l'aide à la réussite, insuffisante actuellement, ne peut briser les barrières culturelles. L'enseignement ne permet pas aux étudiant·e·s défavorisé·e·s de rattraper leur retard en termes de connaissances et de méthodologie. Il s'agit donc d'un obstacle à la **démocratisation de l'enseignement supérieur**, dans un contexte où l'enseignement obligatoire est le plus inégalitaire de l'OCDE.

Les moyens humains (baisse de l'encadrement en termes de professeur·e·s, de personnel administratif, technique et ouvrier) ainsi que les infrastructures nécessaires au bon accueil d'un enseignement de qualité font défaut.

Il y a donc une réelle nécessité de repenser les méthodes d'enseignement et d'évaluations pour mieux prendre en compte le bien-être des étudiant·e·s, tout en garantissant un enseignement de qualité grâce à un refinancement à la hauteur des besoins.



b. Impact de l'ajustement avec les rythmes scolaires

Depuis la rentrée 2022, le calendrier scolaire francophone a été revu sur le principe 7 semaines de cours/2 semaines de congés, avec des vacances d'été rabaissées, des congés allongés pendant l'année, et une année scolaire qui commence le dernier lundi d'août et finit le premier vendredi de juillet.

Cette réforme renforce encore davantage le décalage avec l'enseignement supérieur, avec des différences de périodes de vacances importantes entre les membres d'une même famille. De plus, ce changement influence différents cursus, particulièrement pour l'organisation des stages au sein des départements pédagogiques.

La réduction du temps des congés d'été de l'enseignement obligatoire impactera l'enseignement de nombreux·ses étudiant·e·s qui ont, notamment, l'habitude de réaliser des jobs étudiants, au début du mois de juillet et à la fin du mois d'août. Pour rappel, tant que de vraies mesures structurelles ne seront pas mises en place pour lutter contre la précarité, 1 étudiant·e sur 4 jobbe, non pas par choix, mais pour payer ses études.

Ce changement impacte également la mise en œuvre d'activités qui se déroulent durant ces périodes, dont l'organisation des épreuves d'admissions des écoles supérieures des arts et des universités (ingénieur civil, médecine, dentisterie...).

Au niveau du secteur de l'animation, étant donné l'importante présence d'étudiant·e·s de l'enseignement supérieur dans les staffs d'animations des mouvements de jeunesse (scoutisme, plaines, stages, etc.), le secteur fait face à un important problème quand les périodes de vacances ne correspondent pas.

En gros, que dit le projet d'avis sur le nouveau calendrier académique ?

III. LA STRUCTURE

c. La rentrée :

Le premier jour de la rentrée sera aligné sur le calendrier de l'obligatoire, soit le dernier lundi du mois d'août, ceci pour tou·te·s les étudiant·e·s quelle que soit leur année ou leur institution.

La proposition de l'ARES est de découper le rythme de l'année académique en trois périodes temporelles offrant un certain cadre, mais également une certaine souplesse.

d. Première période :

La première période comportera **19 semaines** s'étalant du dernier lundi d'août à la fin du congé d'hiver.

Balises obligatoires :

- Un minimum de 12 semaines d'activités d'apprentissage (cours, travaux pratiques...). Deux semaines de congé à la fin de la première période ?
- Pour les hautes écoles et les écoles supérieures des arts : une semaine de congés à la Toussaint (Automne), en même temps que l'enseignement obligatoire.

Autres "temps" laissés à la libre appréciation des établissements (5 semaines) :

- Des semaines de cours supplémentaires, des périodes de blocus et d'examens, remédiations, autres congés, délibérations...

e. Deuxième période :

La seconde période comportera 20 semaines s'étalant du début du mois de janvier à la mi-mai, en même temps que l'enseignement obligatoire.

Balises obligatoires :

- Un minimum de 12 semaines d'activités d'apprentissage (cours, travaux pratiques...).

- Pour les hautes écoles et ESA : 2 semaines de congés durant le congé de détente, en même temps que l'enseignement obligatoire et 1 semaine de congés durant la première semaine de congé de printemps de l'enseignement obligatoire.

Autres "temps" laissés à la libre appréciation des établissements (8 semaines) :

- Périodes de remédiation, blocus, examens, évaluations continues, semaines de cours supplémentaires, remédiations, délibérations...

f. La troisième période :

La troisième période comportera 13 semaines et s'étendra de la mi-mai jusqu'à la fin de l'année académique.

Elle sera composée de :

- 1 semaine de suspension de certaines activités d'apprentissage.
- 6 semaines laissées libres à l'organisation de remédiations, du blocus, de la seconde session d'examens, des délibérations et de la gestion des recours.
- 6 semaines de congés.

IV. LES NOUVEAUTÉS

a. Flexibilité

Une flexibilité accrue laissée aux établissements. Le placement des semaines, avec des activités d'apprentissage et des périodes d'évaluation, sera décidé par établissement dans le REE de chaque EES. Il convient de rappeler que l'article 76 du décret paysage, les activités d'apprentissage comprennent :

- 1) **Les cours** : des enseignements organisés par l'établissement, notamment des cours magistraux, exercices dirigés, travaux pratiques, travaux de laboratoire, séminaires, exercices de création et recherche en atelier, excursions, visites et stages

Le nombre de cours **obligatoires est à 12 semaines minimum** par période.

- 2) **Travaux et mémoire/TFE** : Des activités individuelles ou en groupe, notamment des préparations, travaux, recherches d'informations, travaux de fin d'études, projets et activités d'intégration professionnelle.
- 3) **Blocus** : Des activités d'étude, d'autoformation et d'enrichissement personnel.

- 4) **Stage** : Des acquisitions de compétences en entreprise dans le cadre de l'enseignement en alternance.

b. Période d'évaluation

Afin de mettre en place cette flexibilité possible qui autorise un déploiement des méthodes d'évaluations, l'ARES souhaite permettre que les évaluations puissent se placer à d'autres moments qu'à la fin des 1^{ère} et 2^{ème} périodes, contrairement à ce qui est indiqué actuellement dans le décret paysage. Il conviendra donc d'adapter le 4^{ème} paragraphe de l'actuel Article 79 du décret paysage qui indique actuellement qu'« À l'issue de chacun des quadrimestres est organisée une période d'évaluation permettant l'acquisition de crédits. Celle-ci porte au minimum sur l'ensemble des activités d'apprentissage organisées durant le quadrimestre. »

La ministre soutient cette flexibilité et, dans le journal *Le Soir*, elle dit : *“Je veux laisser de la souplesse à ce niveau, ce n'est pas à la ministre de réguler dans un décret le nombre de semaines de blocus pour telle ou telle formation. L'objectif global est de faire coïncider les objectifs de la réforme du décret Paysage avec ceux de la réforme des rythmes académiques, à savoir plus de balises pour la progression des étudiants vers la réussite, avec une meilleure alternance entre cours, évaluation et repos.”*

c. Rapprochement entre la première session et la deuxième session

La deuxième session d'examens n'aurait plus lieu à la fin de l'été, comme actuellement. Elle interviendrait avant juillet. En effet, la troisième période s'ouvrirait sur un bloc de six semaines au cours desquelles seraient organisées des remédiations, la deuxième session d'examens et les délibérations. Dans tous les cas, tout serait terminé le vendredi de la deuxième semaine de juillet.

De plus, la ministre souhaite instaurer des semaines de remédiations, lors de la troisième période pour les BAC1 qui auraient accumulé moins de 30 crédits, afin de préparer leur seconde session.

Nous critiquons le manque de réflexions sur les pratiques d'évaluation en seconde session, et demandons d'allouer plus de temps dans le calendrier académique pour permettre sa bonne réalisation. Actuellement, la seconde session fait partie intégrante de l'année pour la plupart des étudiant·e·s. Ainsi, en BAC1, le taux de réussite pour la session de juin dernier s'est chiffré à 45,80% (La Libre, 13/09/2022). Comment refaire son mémoire en moins de 2 semaines ? Comment refaire son stage, sans devoir payer un minerval entier ? Ces questions n'ont pas été traitées par l'ARES, pourtant elles sont essentielles. L'ARES s'est donc alignée au rythme des congés de l'obligatoire sans prendre en compte les pratiques actuelles et ses réalités. Ces questions demeurent toujours sans réponses.

d. Des périodes beaucoup plus condensées

Avec des périodes beaucoup plus condensées, les étudiant·e·s commenceraient l'année fin août, tou·te·s en même temps. Si l'on reproduit les 2 semaines de blocus actuelles et les trois semaines d'exams, il faudra enchaîner 12 semaines de cours, sans interruption. Il n'y aura plus aucune semaine tampon pour rattraper des cours perdus et plus aucune séance de questions-réponses ou de guidance.

Cette concentration des périodes impactera encore plus les étudiant·e·s qui jobbent pour payer leurs études. Aucun cours ne pourra être raté, sous peine d'accumuler un retard irrattrapable. De plus, avec cette cadence élevée, la fatigue sera encore plus forte pour l'étudiant·e qui finit sa journée de cours complète, en plus de son job étudiant. Une réforme du rythme académique pénalisera encore davantage les étudiant·e·s précaires.

De plus, la flexibilité laissée aux établissements ne garantit pas nos acquis actuels d'un temps de blocus avant les semaines d'évaluations. Cette flexibilité peut permettre de diminuer, voire supprimer les périodes de blocus et d'évaluations. Un vrai danger, car selon notre sondage, les périodes de blocus actuelles sont insuffisantes pour 60% des étudiant·e·s.

e. Une réforme qui ne fonctionne qu'avec une évaluation continue

Avec cette réforme, selon l'ARES, il faut aimer prendre des risques. Il faut faire confiance au changement et à la liberté académique. Le risque est de laisser les professeur·e·s appliquer l'évaluation continue pour rentrer dans les timings serrés de cette nouvelle réforme. Et si la bonne volonté de certain·e·s professeur·e·s est bel et bien présente, les moyens alloués à sa bonne réalisation ne suivent pas.

L'ARES nous demande de prendre ce risque sans une réforme des évaluations avec des garanties vers un changement ? Sans les moyens nécessaires ? Comment faire de l'évaluation continue dans un auditoire surpeuplé en bac 1 de psychologie, avec un·e prof·e à la limite du burn-out ?

f. Aide à la réussite

La perte des semaines d'aide à la réussite serait terrible pour notre enseignement supérieur, où le taux d'échec en première année atteint les 60%, et dont les premières victimes sont les étudiant·e·s précaires. Or, l'aide à la réussite est cruciale pour briser les inégalités et rattraper le retard causé par l'enseignement obligatoire belge, qui reste aujourd'hui l'un des systèmes des plus inégalitaires de l'OCDE. Pour rappel, la ministre justifiait sa réforme du décret paysage par l'instauration de davantage d'aides à la réussite. Nous remarquons qu'avec cette nouvelle réforme, il reste très peu de place pour l'aide à la réussite promise.

g. Surcharge des professeur·e·s encore plus forte

Les délibérations devront être réalisées rapidement pour commencer la période suivante, et les professeur·e·s auront encore moins de temps pour les corrections. Il y a un risque que les QCM ou autres pratiques d'évaluations rapides deviennent des pratiques de plus en plus courantes malgré le manque de pertinence pédagogique.

h. Impact important sur les étudiant·e·s qui jobbent pour payer leurs études

Aucun cours ne pourra être raté, sous peine d'accumuler un retard irrattrapable. De plus, avec cette cadence élevée, la fatigue sera encore plus forte pour l'étudiant·e qui finit sa journée de cours complète, en plus de son job étudiant. Une réforme du rythme académique pénalisera encore davantage les étudiant·e·s précaires.

i. Refinancement de l'enseignement supérieur

Une réforme ne peut avoir lieu sans la suppression de l'enveloppe fermée mais avec un financement qui évolue en fonction de nombre d'étudiant·e·s et en fonction de ses besoins.

V. POSITION DE LA FEF

Même si la volonté de s'aligner à l'enseignement obligatoire est juste, cette proposition de réforme passe à côté des questions essentielles.

Pour la FEF, il est primordial que la réforme du calendrier aille de pair avec une révision approfondie des pratiques d'enseignement. Non pas après, mais bien avant. C'est une occasion unique de veiller à ce qu'elles soient adaptées à ce nouveau rythme académique. Il y a un travail primordial à réaliser pour permettre aux étudiant·e·s de ne pas être dépassé·e·s par la charge de travail.

Il est inenvisageable pour nous de modifier le calendrier académique sans d'abord passer par une réflexion et une modification des évaluations. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser ces aspects importants en arrière-plan lorsque nous examinons une réforme du calendrier académique. Une révision approfondie des évaluations est donc indispensable pour favoriser la réussite des étudiant·e·s.

Enfin, avant d'avancer dans la réforme, il est primordial de refinancer l'enseignement supérieur à la hauteur des besoins nécessaires à une telle réforme. Le soutien aux enseignant·e·s est également crucial pour garantir une mise en œuvre réussie. Les pédagogues et les professionnel·le·s de l'éducation ont un rôle clé à jouer en apportant leur savoir-faire et

en aidant à développer un calendrier académique qui priorise la réussite et le bien-être des étudiant·e·s.

Enfin, le projet de réforme laisse une liberté et une flexibilité très importantes aux établissements. Cela ouvre la porte à une potentielle différence de traitement entre les étudiant·e·s.

En résumé :

- Flexibilité → attention à la différence de traitement
- Révision des pratiques d'enseignement
- Réflexion sur les pratiques d'évaluation
- Refinancement structurel de l'enseignement supérieur

VI. RÉFORMER DANS UN CONTEXTE DE PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE ET D'UNE SANTÉ MENTALE FRAGILE POUR LES JEUNES

Il faut également pouvoir réfléchir cette réforme dans son cadre plus global, en prenant en compte l'ensemble des enjeux et des acteur·ice·s impacté·e·s par celle-ci.

La FEF insiste notamment sur l'impact de cette réforme sur les jobs étudiants. Alors que la précarité étudiante augmente chaque année, les personnes les plus à risque n'ont d'autre choix que de travailler pour survivre, faute d'aides structurelles conséquentes. La proposition de réforme réduirait fortement les chances de réussite de ces étudiant·e·s jobistes, qui sont déjà aujourd'hui plus faibles comparées aux étudiant·e·s qui ne doivent pas travailler.

Il est également essentiel de prendre en compte la santé mentale des étudiant·e·s. Ces dernier·e·s sortent d'une crise covid qui les a fortement marqué·e·s, avec une perte de repères et un manque d'enseignements fondamentaux pourtant cruciaux, lors de l'arrivée dans l'enseignement supérieur. Une réforme des rythmes académiques doit prendre en compte cet enjeu essentiel et garantir le bien-être des étudiant·e·s, avec les temps nécessaires pour apprendre, étudier, travailler, se reposer.

La FEF regrette le manque de concertation avec la communauté flamande. Effectivement, cette dernière n'est de fait pas concernée par la réforme, ce qui risque de poser problème pour d'éventuelles codiplômations, et divise le mouvement étudiant.

VII. POSITION D'AUTRES ACTEUR·ICE·S DE L'ENSEIGNEMENT

En octobre 2022, un collectif (étudiant·e·s, enseignant·e·s, chercheur·euse·s et membres du personnel administratif de l'ULiège...) a signé une carte blanche², dans le journal *Le Soir*. Voici une sélection d'extraits :

« Pour le Conseil des Recteurs francophones, il s'agit ainsi de « *sortir du paradoxe actuel où les semaines de cours sont trop souvent vues comme des périodes de semi-fête et les périodes de congé consacrées à un travail en principe intensif* » (CRef - 14/9/2022). Par-delà le **manque de considération dont témoigne cette déclaration par rapport à tous les étudiants qui s'investissent sans compter dans leurs études, nombreux sont ceux qui doutent de l'intérêt pédagogique des changements envisagés.** »

« Les enseignants n'ont cependant pas attendu le projet de réforme du calendrier pour faire évoluer leurs pratiques, en particulier en introduisant une bonne dose d'évaluation continue et d'enseignement par projet là où ceci est opportun. **Cette évolution pédagogique est un chantier permanent** qui n'a pas besoin d'un changement de calendrier, au contraire. **Les balises définies par l'ARES imposent en effet un rythme plus rapide d'apprentissage** et promeuvent un modèle pédagogique unique qui est loin de convenir à toutes les formes d'enseignement. »

« **La volonté affichée de ne pas diminuer les périodes d'apprentissage est une fausse promesse qui cache en réalité une densification des apprentissages.** Les semaines de cours, les périodes de travail en autonomie, ainsi que celles de préparation et de présentation des examens contribuent toutes à l'acquisition des compétences visées. [...] **Amputer le temps des apprentissages de 7 semaines par an ne peut s'accompagner que d'une densification intenable de ceux-ci pour les étudiants, d'une sérieuse réduction des objectifs de formation ou d'un allongement d'un an de la durée des études.** » « Une telle accélération du rythme des apprentissages n'est pas propice au développement des compétences, à la maturation des connaissances pratiques et théoriques et encore moins à leur acquisition à long terme. **Elle empêchera également les étudiants de contribuer pleinement à la dynamique de la vie universitaire et de trouver leur équilibre à travers des activités sportives, culturelles ou citoyennes. Elle marginalisera encore davantage ceux et celles qui doivent recourir à un job étudiant en parallèle de leurs études pour subvenir à leurs besoins.** »

« [...] la recherche est la grande absente des projets de réforme du calendrier académique. Or, la concentration des apprentissages sur des périodes réduites est particulièrement pénalisante pour les activités de recherche menées au sein des universités. »

² <http://lesoir.be/473416/article/2022-10-26/reforme-du-calendrier-academique-des-principes-attrayants-mais-une-arithmetique>

« Le besoin de tenir compte de la nouvelle organisation de l'enseignement obligatoire est bien réel pour éviter les incohérences et permettre aux familles de retrouver un équilibre. Cependant, **une adaptation du calendrier académique ne peut conduire ni à sacrifier la qualité des apprentissages, ni à mettre en péril la recherche dans nos universités, ni à imposer une réforme pédagogique incertaine et chronophage.** Une réelle réforme pédagogique doit être mûrement réfléchie, adaptée aux contextes et objectifs spécifiques et, surtout, coconstruite et partagée par tous les acteurs. »

VIII. TIMING D'UNE RENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU RYTHME ACADÉMIQUE ?

La proposition est telle que :

- 2023 – 2024 pour les hautes écoles - ESA
- 2025 – 2026 pour les universités

IX. SOURCES

Presse

La Libre (13/09/2022) : Les taux de réussite en juin 2022 plutôt stables dans l'enseignement supérieur.

La Libre (15/09/2022) : Enseignement supérieur : le double objectif derrière la réforme du calendrier académique

La Libre (26/09/2022) : "Un consensus sur cinq points pour changer le rythme annuel des étudiants" : la rentrée dans l'enseignement supérieur devrait avoir lieu fin août

La Libre (4/10/2022) : Les étudiants divisés sur la future réforme des rythmes dans le supérieur : "Je crains un peu qu'on soit en blocus non-stop"

RTBF (20/10/2022) : Nouveau calendrier dans l'enseignement supérieur : Glatigny promet une "large consultation" sur la réforme des rythmes annuels

Le Soir (26/10/2022) : Réforme du calendrier académique : des principes attirants mais une arithmétique intenable

Moustique (14/02/2023) : Rentrée universitaire : une réforme du calendrier en vue dans l'enseignement supérieur ?

RTBF (14/02/2023) : Le calendrier de l'enseignement supérieur devrait s'aligner davantage sur celui de l'enseignement obligatoire : à partir de quand et comment ?

La Libre (14/02/2023) : Les universités francophones se concertent pour adapter leurs congés au nouveau calendrier scolaire

Le Soir (14/02/2023) : Enseignement supérieur : sessions d'examens, vacances... voici la révolution des rythmes

Le Soir (14/02/2023) : Valérie Glatigny : « Le secteur souhaite comme moi y arriver »